



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

Centre de ressources
Grand Est

RÉSEAU DES CITÉS ÉDUCATIVES DU GRAND EST

SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE RÉGIONAL

MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

À TOMBLAINE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Siège : 1 rue de la Course - 67000 Strasbourg
Antenne : 11 rue M-J Baillia-Rolland 51100 Reims
Tél. 03 88 14 35 89 - contact@oriv.fr - www.oriv.org

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Auteure de la synthèse : Emilie Arnoulet
Mise en page : Céline Albert

Date de publication : Janvier 2024

Ce **séminaire régional des Cités éducatives du Grand Est** a été organisé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), en lien et avec l'appui de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand Est (DREETS).

Il s'est tenu le mardi 19 septembre **de 9h00 à 16h30** à la Maison régionale des sports à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

Cette journée a permis **d'accueillir plus de quatre-vingts acteurs et actrices des seize Cités éducatives du Grand Est**.

Elle a été l'occasion d'échanger entre représentants-es des troïkas, acteurs (élus-es et techniciens-nes) des collectivités et de l'Etat issus de l'Education nationale, des préfectures et sous-préfectures, DREETS, DDETS(PP). Des membres de la coordination nationale, Frédéric Bourthoumieu pour l'ANCT et Vincent Philippe pour la DGESCO ont participé aux échanges.

Déroulé du séminaire

Dans un contexte où a été annoncé la reconduction des Cités éducatives jusqu'en 2027, il a semblé intéressant de faire le point sur les perspectives et conditions de poursuite sur les territoires concernés.

Il a aussi été question de mettre l'accent sur l'enjeu de co-éducation et des relations famille/école. Cela s'est traduit par la mise en place de trois ateliers qui se sont tenus simultanément autour de :

- **L'accompagnement et l'implication des parents lors des passages clefs** de la scolarité des enfants (entrées en maternelle, au CP, au collège, au lycée...).
- **La participation des parents allophones à la vie scolaire** de leur(s) enfant(s) pour leur permettre d'élever leur niveau de maîtrise du français et de disposer d'une meilleure compréhension du système éducatif.
- **La création d'Espaces parents comme un outil** pour restaurer un lien étroit de confiance entre école et famille et ainsi d'offrir un véritable accompagnement du jeune dans un principe de co-éducation.

Deux témoignages de Cités éducatives sont venus illustrer la thématique des ateliers :

- Témoignage de Manon Charbonnier cheffe de projet opérationnel, Cité éducative Neuhof, Meinau, Elsau, Montagne verte Strasbourg et Olivier Wahl, principal collège Solignac : les Espaces parents
- Témoignage d'Aurélie Dubois, coordinatrice petite enfance, Cité éducative Plateau de Haye, Laxou, Nancy, Maxéville : Action passerelle

Enfin l'ORIV a fait le choix d'interroger **l'articulation et les enjeux des politiques éducatives locales avec les Cités éducatives avec une intervention de Jean-Marc Berthet, sociologue spécialiste des politiques éducatives locales**.

Les supports de présentation présentés lors de cette journée sont disponible [ici](#).

Ce document a vocation à reprendre les principaux éléments issus de la journée (sans exhaustivité).

RENFORCER LES RELATIONS ENTRE FAMILLE ET ECOLE

Point sur la réflexion

En dépit d'une volonté affichée de co-éducation, la relation parents et école-enseignants reste souvent complexe.

La notion de co-éducation inscrit les parents dans une relation de partenaire. Or les freins sont nombreux, les réponses s'appuient sur des démarches co-construites, reposant sur des relations de confiance et de convivialité.

Les travaux (en particulier ceux de *Bernard LAHIRE, Pierre PERRIER et Daniel THIN*) montrent que cette relation (parents / école-enseignants) est construite sur une double « méfiance » (des enseignants envers les parents, ou du moins certains, et inversement).

Cette situation reste présente en dépit d'une volonté affichée de co-éducation, y compris dans les textes depuis 2013.

En effet, la notion de co-éducation est inscrite dans les textes réglementaires :

1 - [la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République](#)

« La promotion de la « coéducation » est un des principaux leviers de la refondation de l'école. Elle doit trouver une expression claire dans le système éducatif et se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants. Il convient de reconnaître aux parents la place qui leur revient au sein de la communauté éducative.

Il s'agit de veiller à ce que tous les parents soient véritablement associés aux projets éducatifs d'école ou d'établissement. Des actions seront conduites au niveau des établissements pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations. Il s'agit aussi d'accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire, par des dispositifs innovants et adaptés ». [Titre 2 – Loi]

2- [la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013](#)

« Améliorer les résultats du système éducatif pour les élèves et pour le pays et rebâtir une École juste pour tous et exigeante pour chacun, qui soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement, sont des objectifs au cœur du projet de refondation de l'École.

Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur. Les travaux du comité national de soutien à la parentalité et ceux menés dans le cadre de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 11 et 12 décembre 2012 ont confirmé que la question scolaire est également à la croisée de considérations relevant de plusieurs secteurs de l'action publique.

La scolarité de leurs enfants et les relations qu'ils entretiennent avec l'École sont au cœur des préoccupations des parents. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles. L'approfondissement du dialogue avec les équipes

éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation.

Pour renforcer la coopération entre l'école et les parents, trois leviers d'actions sont à privilégier :

- *rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents, déjà affirmés et précisés par les circulaires du ministère de l'éducation nationale n° 2006-137 du 25 août 2006 relatifs au rôle et à la place des parents à l'école et n° 2012-119 du 31 juillet 2012 relatifs à l'information des parents ;*
- *construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante dans une perspective de coéducation ;*
- *développer des actions d'accompagnement à la parentalité à partir d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des projets d'école et d'établissement et notamment des projets éducatifs territoriaux. »*

Malgré ces éléments, dans les faits la participation des parents, et notamment ceux les plus éloignés de l'école, reste limitée. La situation s'est même détériorée ces dernières années. Le contexte Covid a pu amener plus de distance (au moins provisoirement).

La notion de co-éducation a la volonté d'inscrire les parents dans une relation de partenaires. Cela renvoie à des questions d'horizontalité. Pour autant, la relation Famille-école ne va pas de soi et n'est jamais acquise, elle nécessite un travail permanent. Sur le terrain, ces relations se traduisent différemment selon qu'elles se déploient dans le premier degré (où elles sont quotidiennes, les parents venant souvent emmener ou chercher leurs enfants à l'école), ou dans le second degré (où elles sont nécessairement plus rares et distantes).

Pour Françoise Lorcerie, cette relation ou absence de relation entre les familles et l'école ne serait pas conjoncturelle mais structurelle. *« Les termes négatifs souvent employés pour définir cette relation (malentendu, distance, différend, voire absence ou hostilité) révèlent surtout des représentations liées aux familles les plus vulnérables, qu'elles soient « populaires » et/ou « immigrées ». Les résultats des recherches portant sur l'implication des parents et des familles dans la scolarité de leurs enfants convergent pour dire que cette attention favorise la réussite des élèves.¹ »* Les analyses montrent que cette difficulté de participation ne relève pas seulement d'un enjeu de ressources (capacité à participer, non-maitrise de la langue), mais aussi d'un enjeu de reconnaissance. Les parents, et notamment ceux qui sont peu en relation avec l'école, ont souvent un sentiment d'incompétence (eu égard à leurs situations, à leurs vécus, aux relations aux institutions, à leurs difficultés d'expression...). Il y a donc un véritable enjeu à construire des relations de confiance, mais aussi de convivialité.

Pour certains parents (immigrés en particulier), il y a un enjeu à lever les freins linguistiques. Le recours à des interprètes est peu fréquent alors qu'il peut être réponse pour éviter le fait de s'appuyer sur les enfants pour la traduction mettant les parents dans une situation de dépendance et d'inadaptation par rapport à leur rôle éducatif.

¹ <https://www.reseau-canope.fr/ouvrir-lecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants/reperes-pour-comprendre/les-relations-parentsecole.html>

Face à l'enjeu d'agir auprès des parents les plus en difficultés, il s'agit de mobiliser des actions permettant d'aller au-devant de ces familles (« aller vers »). Cela suppose en premier lieu d'identifier les familles qui ont besoin d'un appui, d'un soutien : Quelles familles ? Sur quels critères ? Qui sert de relais ?

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat du 1er juillet 2013

Compétence 12 : Coopérer avec les parents d'élèves :

« [...] construction d'une relation de confiance avec les parents. [...] Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. [...] »

D'après les éléments précédents, coéduquer, c'est :

- reconnaître l'importance du rôle de chacun dans l'éducation de l'enfant : enseignants, parents ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs
- partager ce qui est commun
- construire une relation de confiance, dialoguer et collaborer dans la durée

Cette collaboration joue un **rôle déterminant dans la réussite et le bien-être de l'enfant, du jeune, de l'élève.**

Le renforcement des liens entre les parents et les professionnels intervenant dans le champ éducatif et la volonté de rendre les parents co-acteurs dans le parcours de leurs enfants sont au cœur des objectifs portés par les Cités éducatives.

Nombre d'actions dans le cadre de la programmation des cités éducatives reposent sur des dynamiques d'« aller vers » les parents les plus en fragilité et éloignés du système scolaire. Elles mettent en avant la nécessité de lever les barrières de la langue pour mieux communiquer avec les parents allophones et en les accompagnant pour qu'ils se saisissent de tous les outils et services à leur disposition (notamment les outils numériques, d'appui aux démarches administratives d'accès aux droits...).

La mise en place d'une relation qui valorise et développe les compétences de ces familles, utilise les ressources qu'elles possèdent, les légitime et leur donne un réel pouvoir d'agir permet d'améliorer leur relation avec l'école, et de les intégrer dans un projet de coéducation.

Tous les parents, quelle que soit leur situation sociale et professionnelle, même s'ils ne parlent pas français et/ou ne maîtrisent pas les codes scolaires, peuvent s'impliquer dans la scolarité de leur enfant, et devenir ainsi les moteurs de leur réussite. Mais pour ce faire, ils doivent en être assurés, et parfois être accompagnés.

A travers trois ateliers, il a semblé intéressant d'échanger autour d'expériences et d'actions menées dans ce domaine car, au-delà de l'intention et des démarches engagées, le sujet reste complexe.

RESTITUTION DES ATELIERS

L'implication des parents allophones/illettrés à la vie scolaire de leur(s) enfant(s)

Afin de mieux impliquer les parents allophones dans la scolarité des enfants, les participants-es ont identifié des dispositifs et actions déployés sur leur territoire.

- Ils sont soit mis en place par l'Education nationale comme le dispositif « [Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants](#) » (OEPRE) et/ou soit portés par des associations comme les actions Français Langue Etrangère (FLE) et Ateliers Socio-Linguistique (ASL). Ces actions contribuent, de par leurs objectifs, à favoriser l'apprentissage et la maîtrise du français, à découvrir l'organisation de l'école pour aider son enfant dans sa scolarité et mieux connaître les principes de la vie en France.
- Autre action repérée comme la mise en place d'espaces parents ou encore la présence d'un-e médiateur-riche scolaire et sociale qui visent à faciliter le lien entre parents, entre les parents et les enseignants-es et ainsi à favoriser les échanges avec l'institution scolaire.
- D'autres supports pour faciliter le dialogue avec les parents allophones ont été cités : des interprètes ponctuels comme la prestation proposée par Migration santé alsace (MSA) et le réseau d'interprètes bénévoles de la Cité éducative du plateau de Haye.
- Enfin ont été évoqués la création d'outils adaptés comme la mise en place d'ateliers de lecture, l'utilisation de photolangage, de Murs de traduction simultanée, la webradio....

Les participants-es insistent sur le fait de profiter de tous les moments où les parents sont captifs et s'appuyer sur les enfants considérés comme des vecteurs pour associer les parents.

En termes d'axes d'amélioration et de nouvelles idées, les participants ont proposé de :

- Varier les supports de communication et adapter la forme de communication aux parents en fonction des possibilités de chacun d'entre eux (nécessité de traduire, messagerie électronique, carnet de correspondance, adopter un vocabulaire simple, mais précis, compréhensible par le parent).
- Organiser, au-delà des rencontres institutionnelles, des rencontres individualisées
- Renforcer la professionnalisation des enseignants à la prise en compte de l'allophonie et de l'illettrisme dans la relation école / famille.
- Poser un regard neutre sur ces familles, se décentrer pour ne pas renforcer ses propres stéréotypes.
- Renforcer et mieux coordonner l'ensemble des intervenants FLE et/ou les ASL sur un territoire pour une meilleure prise en charge des parents allophones.
- Faire du lien pour donner du sens entre les classes « [Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants](#) » (UP2A) et le dispositif OEPRE.
- Mieux exploiter les évaluations nominatives réalisées lors des Journées Défense et Citoyenneté sur l'ensemble d'une classe d'âge (moyenne 11.5 ans).

- Déployer la méthode « [Facile à lire](#) » dans les établissements scolaires : elle vise à promouvoir une communication plus facile initialement pour les personnes en situation de handicap mental, mais aussi aux personnes âgées, en situation d'illettrisme ou étrangères. Elle participe à rendre les contenus accessibles à tous et à toutes. En instituant ce type de communication, on rend accessible la communication institutionnelle pour les parents en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas la langue française.

La création du lien parents-enseignants par des espaces, lieux dédiés (Espaces-parents, salles, ...)

Un autre levier pour favoriser la co-éducation repose sur le fait de permettre à des parents d'entrer dans l'école par le biais d'espaces ou lieux dédiés, animer par un tiers comme un adulte relais ou par les parents eux-mêmes.

[L'article L. 521-4 du code de l'éducation](#) prévoit un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs [délégués](#) dans tous les établissements d'enseignement. C'est donc un lieu mis à disposition pour échanger et monter des projets. Chacun peut contribuer et participer à son animation.

L'espace parents est un **lieu de coopération éducative**. Il peut être dédié aux rencontres entre parents, professeurs et autres acteurs éducatifs. Il est possible d'y organiser des événements de l'école (forum des métiers, aide à la recherche de stage, etc.) avec toutes les personnes concernées. L'espace parents est un endroit privilégié pour nouer des relations de confiance avec les différents intervenants de l'école.

Les participants ont rappelé certains points de vigilance à la mise en place de ce type d'espace :

- La commande institutionnelle ne doit pas prévaloir sur la création de ce type de lieu. La volonté de créer et d'animer ces lieux peut être suscitée par les parents eux-mêmes. L'important est de réfléchir à accompagner au mieux cette mise en œuvre en se demandant : Un tel lieu, pour quoi faire ? Pour dire et montrer quoi ? Construit comment et avec qui ?
- L'ensemble des participants s'accorde à dire que la formule « Le café des parents » pourrait être repensée : les horaires sont parfois peu adaptés, les enseignants se retrouvent souvent en difficulté pour mobiliser les parents. Le thème est parfois peu mobilisateur. Certains parents peuvent vivre cette action comme intrusive et/ou jugeant selon le sujet abordé.

Des idées à développer, à repenser et des actions à renforcer :

- Créer ou utiliser un espace qui se veut neutre pour les parents au sein du collège ou des écoles dans la perspective de développer du lien entre parents et éducation nationale.
- Se saisir d'autres lieux comme des Tiers lieu pour accueillir des familles/parents hors de l'école (exemple du Quartier Orgeval à Reims) pour renforcer l'alliance éducative avec des partenariats association / État / collectivité.
- Perspective dans un second temps d'animer le lieu dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
- Recueillir les besoins des parents et organiser des temps d'échanges en se rencontrant autour d'une thématique pour répondre aux inquiétudes, faire de la prévention.
- S'appuyer sur les médiateurs scolaires, les adultes-relais, les bataillons de la prévention quand ils existent sur un territoire.

L'accompagnement et l'implication des parents lors des passages clefs

Considérer les parents comme des alliés lors des passages clés : première scolarisation, passage d'un niveau à l'autre (maternelle, CP, 6^e, seconde...), l'orientation... est également un moyen de contribuer à la co-éducation.

Travailler sur les passages clefs, c'est permettre à tous les parents d'entrer dans toutes les transitions, dans toutes les nouvelles étapes de la vie de l'enfant et ce en lien avec l'école.

Les participants ont identifié collectivement des freins :

- Les réunions collectives.
- La barrière de la langue.
- Le jargon professionnel.

Il s'agit également de ne pas avoir un discours moralisateur et descendant envers les familles. Par contre il s'agit d'être à l'écoute et de consulter les parents sur leurs besoins.

Collectivement, les participants-es de l'atelier ont mis en évidence des actions et des idées à développer :

- Développer l'interconnaissance entre professionnels et créer une culture commune autour de la réussite des enfants.
- Améliorer la relation enseignants-familles : accueil des parents dans les écoles, quotidiennement ou lors de temps pédagogiques (entretiens autour du livret d'évaluation, bilan santé, liaison entre classes) ou de moments plus festifs (petits déjeuners, fêtes d'écoles), avec l'usage de supports informatifs comme les cahiers de vie, albums photos ou journal d'école rencontres entre classes et élèves à l'occasion d'événements (spectacles, portes ouvertes...).
- Favoriser l'ouverture culturelle : lecture (contes, concours, prêt d'ouvrages) ou activités artistiques (musique, cirque, mosaïque murale...).
- Mettre en valeur les compétences parentales avec l'idée de les faire venir à l'école pour lire des contes dans une autre langue par exemple.
- Améliorer la connaissance des structures et les relations au sein du quartier par des rencontres régulières (hebdomadaires ou mensuelles) ou exceptionnelles (fête de quartier, carnivals...) avec des partenaires d'institutions présents sur le quartier : crèche, bibliothèque, centre social...
- Créer un Tiers-lieu : ex Médiathèque, Ludothèque (acclimater les parents dans les lieux de socialisation) et utiliser ces lieux neutres pour organiser des rencontres Parents/enseignants hors de l'école.
- Développer des temps de concertation avec les parents délégués, élus.
- Trouver des parents ambassadeurs/ relais pour faire venir les parents.
- Inviter des interprètes ou des parents bilingues.

Rapport d'étonnement

Jean Marc Berthet, sociologue, a réagi aux contenus travaillés lors des trois ateliers thématiques sous la forme d'un rapport d'étonnement :

Sur les bases des échanges, il se propose de faire référence aux travaux de Philippe Mérieu². Celui-ci indique qu'il existe trois piliers fondamentaux de l'éducation qui ont chacun un rôle spécifique :

- Les Parents
- Les écoles
- Les tiers lieux éducatifs

Il insiste sur l'intérêt de maintenir ces 3 espaces.

Au-delà Jean-Marc Berthet met l'accent sur les dimensions suivantes :

L'accueil

Penser l'accueil dans l'école avant de penser la relation avec l'école : Comment on accueille ?

L'accueil des parents et de l'enfant est déterminant dans le parcours de l'enfant à l'entrée en maternelle, au CP, à la 6^e et à la sortie de 3^e, au lycée.

Cela suppose de construire cet accueil à partir des questionnements suivants :

- Être au clair sur les besoins des parents. Le besoin n'est pas la demande.
- Penser la division sexuelle du travail éducatif. Ce n'est pas l'apanage des femmes. Comment associer les pères ?
- Comment repère-t-on les familles ?
- Définir une stratégie collective sur le territoire.

Le rapport à l'institution

Comment l'institution peut-elle mieux rentrer en relation avec les parents ?

Il faut certainement désindividualiser la relation avec les parents.

Il s'agit d'éviter le discours moralisateur et descendant. L'école repose souvent sur un triptyque = confiance, défiance, méfiance. Il s'agit de déconstruire ce triptyque pour tendre vers une horizontalité dans les relations entre l'école et les parents.

L'inscription des moyens dans la durée

Après 40 ans d'éducation prioritaire, on est encore trop souvent dans des situations de bricolages institutionnels. Il est nécessaire de disposer de financements sur la durée, mais aussi de capitaliser (faire mémoire, transmettre).

C'est important de maintenir les Cités éducatives.

La Cité éducative a cette capacité à faire du lien, à faire réseau.

Enjeu fort : c'est de travailler les coopérations, l'invisibilité, l'ingénierie, la coordination.

^{2 2} https://www.meirieu.com/ARTICLES/SYNTHESE_COEDUCATION.pdf